

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation :

30 mai 2023

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– DECEUNINCK R. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M. DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : FOVEZ A. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – M^{me} SOURDEAU A.– M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M.

Procurations :

M. FOVEZ A. pour M^{me} DELAVAL MF.

M. NIEUWJAER M. pour M. DUEZ P.

M. DENOYELLE M. pour M. BILLOIR R.

M^{me} SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

M^{me} LEROY R. pour M^{me} FROMONT V.

Secrétaire de séance : M^{me} BRENDLER L.

OBJET : Budget communal – Décision modificative N°1

Suite à l'arrêté de notification reçu le 05/05/2023, le montant de 87 000,83 € est attribué au bénéfice de la commune au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022 (84 175,58 € en investissement et 2 825,25 € en fonctionnement). M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative détaillée dans le tableau ci-dessous.



Section d'investissement - Recettes	Montant
Article 10222 – FCTVA	+ 39 175.58 €
Section d'investissement - Dépenses	Montant
Article 2152- Installations de voirie	+ 49 175.58 €
Article 2315 – Installations, matériel et outillage technique	- 10 000 €

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Inscrire les décisions modificatives proposées par M. le Maire.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 13 juin 2023.

Le Maire,
 Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,
 Lindsay BRENDLER



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16/06/2023
 Et de la publication le 16/06/2023.

